

COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 17 septembre 2010

L'an deux mille dix, le dix sept du mois de septembre à dix neuf heure, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay le Château

ETAIENT PRESENTS :

Stéphane MILAVEAU	X	Jacqueline THEVENIN		Dominique MOREAU	
Claude MICHEL	X	Gérard REVIDON	X	Serge BERNADON	X
Marc SIGNORET	X	Christine BIOUT	X	Anne-Marie MERY	X
Thierry AUDOUIN		Sylvain GAUMET	X	Corinne TREBOSC	X
Françoise POBEAU	X	Virginie LAVALETTE	X	Bernadette ACCOLAS	X

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Mme Françoise SCHEEPERS

Point n°1 : Approbation du compte rendu de la réunion du 30 juillet 2010

Compte rendu approuvé à l'unanimité.

Point n°2 : M.S.P.

M. le Maire informe les membres du conseil que :

- L'avancement des travaux est conforme au planning
- La subvention de 30 % du Conseil Général a été reçue. Le FEADER viendra en dernier, son aide ne devant pas dépasser 80 % d'aides publiques.
- Les professionnels de santé travaillent à leur installation. Une convention est en cours d'élaboration.

Point n°3 : Eco-Quartier

Bernadette ACCOLAS fait part de l'avancement du projet. Une réunion a eu lieu le 9 septembre. Participaient à cette réunion l'UBAK (cabinet choisi pour mener le diagnostic), Mme CHAMPION, chargée du dossier au Conseil Général, des propriétaires et des investisseurs potentiels ainsi que des personnes intéressées pour louer une maison, si la possibilité est offerte.

L'UBAK a présenté le projet en insistant sur la situation intéressante du quartier qui offre la possibilité d'avoir plusieurs ouvertures sur le bourg et favoriserait les déplacements piétonniers et à vélo. Il a par ailleurs été expliqué que l'éco-quartier doit répondre à la charte départementale des éco-quartiers ayant 3 objectifs :

- Produire un projet d'habitat regroupé permettant de concilier des espaces de vie privée avec la mutualisation d'espaces et d'équipements collectifs (parking, aire de jeux...)
- Veiller à limiter l'empreinte écologique de la nouvelle zone d'urbanisation créée
- Favoriser le lien social à l'intérieur du quartier et avec l'environnement dans lequel il est inséré.

Les élus ont précisé au cours de cette réunion que le choix d'un constructeur unique proposant des maisons à ossature bois faisait partie du cahier des charges.

Les personnes intéressées par le projet, se sont montrés favorables à ce qui leur a été présenté.

Un questionnaire doit leur être adressé pour recueillir plus en détail leurs attentes et permettre à l'UBAK de poursuivre son étude et faire une proposition d'implantation.

POINT N° 4 : Employés communaux

Françoise POBEAU a fait un point sur la situation de certains employés. Des agents actuellement contractuels et qui devaient être mis en stage en 2010 le seront à partir du 1^{er} janvier 2011.

Nathalie PASQUIER est recrutée sur le grade d'adjoint du patrimoine contractuel et sera référente au sein de la médiathèque.

Le conseil municipal a pris plusieurs délibérations :

- ***Modification des horaires de travail pour Sandrine Georges et Marylène Guillemain***
- ***Création d'un poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe pour Nathalie Pasquier***
- ***Arrêté de nomination de Huguette Bergerat et Marylène Guillemain***

POINT N°5: Travaux

Un point sur les travaux en cours est réalisé :

- Chapelle St Roch : Crépis en cours de finalisation.
- Presbytère : Les travaux devraient reprendre lorsque l'entreprise GALMARD aura terminé la chapelle St Roch.
- Une passerelle au-dessus de *la Sologne* a été installée près du *Moulin de Chanteriau* pour développer à terme un chemin de randonnée (subventionnée à hauteur de 40% par la DGE).
- Remparts : Une tranche supplémentaire doit être menée pour reprendre des travaux conduits il y a quelques années par les chantiers de jeunesse.
- Arbres de l'esplanade de l'église : ***Le conseil municipal décide de supprimer deux arbres pour ne pas risquer de nuire aux travaux de réhabilitation des remparts.***
- Projecteurs de l'église : ***Le conseil municipal décide de ne pas donner suite aux réparations nécessaires et se positionne pour attendre la fin des travaux des remparts pour envisager une solution fiable.***

POINT N°6 Ecole

Corinne TREBOSC fait le point suite à la rentrée :

98 enfants sont présents (35 en maternelle et 63 en primaire)

5 maîtresses assurent les classes.

Le corps enseignant s'est montré satisfait par rapport aux travaux menés pendant l'été :

- Réfection de la cours d'école dans laquelle les racines des arbres soulevaient le bitume,
- Réfection de la classe de CE1/CE2,
- Rénovation de la pièce attenante à la cantine,
- Rénovation du fronton de l'école maternelle.

L'installation de l'école numérique est prévue pour le 13 octobre 2010, l'entreprise retenue initialement n'ayant pas honorée son contrat.

Les cours de piscine reprennent à compter du 20 septembre, les séances à la bibliothèque reprennent également.

La classe de CM1/CM2 devrait partir dans les Alpes du 20 au 26 mars 2011.

La semaine du goût sera reconduite du 11 au 15 octobre.

POINT N°7 : Questions et informations diverses

Demande de container supplémentaire pour ordures ménagères

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la demande d'un riverain du fait qu'il a été constaté que les habitants du Cher déposent leurs déchets dans ceux actuellement en place. Une politique de réduction de ces containers est plutôt envisagée.

Tenues pour le personnel affecté à la restauration scolaire

Françoise POBEAU informe le conseil que les agents seront munis de vêtements et de chaussures adéquats.

Panneaux photovoltaïques

Gérard REVIDON informe le conseil que le projet est toujours à l'étude.

Repas du CCAS

Le repas du CCAS est prévu le 2^{ème} dimanche de février 2011.

Vente de ferraille

Le conseil municipal prend une délibération pour encaisser un chèque de 145,60 € lié à la vente de ferraille.

**Le prochain conseil municipal est fixé
Le vendredi 15 octobre 2010 à 19h00**

L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance.